



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	HD Hydraulic 10W
Autres moyens d'identification	Pas disponible.
Usage recommandé	Lubrifiant
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de la société	Irving Blending & Packaging
Adresse	555 Courtenay Bay Causeway Saint John NB E2L 4E6 Canada
Téléphone	1.800.574.5823
Courriel	Pas disponible.
Numéro de téléphone d'urgence	1.800.424.9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	Irving Oil Terminals Inc. 190 Commerce Way, Portsmouth, 03801-3281, NH 603-559-8700

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucune.
Mention de danger	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après utilisation.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées		64742-58-1	80 - 100
Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)-		4259-15-8	0.5 - 1.5
2,6-di-tert-butylphénol		128-39-2	0.1 - 1
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-54-7	0.1 - 1
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		64742-55-8	0.1 - 1
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant		64742-65-0	0.1 - 1
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic		64742-56-9	0.1 - 1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Yeux	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Traiter de manière symptomatique.
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lamage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter une exposition prolongée. Se laver soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191, telle que modifiée

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. , solvent dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 2020. S-15.1 Règ. 10. Tableau 18)

Composants	Type	Valeur
Des distillats de pétrole. , solvent dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	15 minutes	10 mg/m3
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	15 minutes	10 mg/m3
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	15 minutes	10 mg/m3
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	15 minutes	10 mg/m3

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. , solvent dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
		2000 mg/m3 500 ppm	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. , solvent dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
	Plafond	1800 mg/m3	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés S'assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques Sans objet.

Considérations d'hygiène générale Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques**Aspect**

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Pas disponible.
Odeur	Pas disponible.
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.

Point d'éclair 209.0 °C (408.2 °F) (ASTM D93a)

Vitesse d'évaporation Pas disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

**Limites supérieures et inférieures
d'inflammabilité ou d'explosibilité**

**Limites d'inflammabilité -
inférieure (%)** Pas disponible.

**Limites d'inflammabilité -
supérieure (%)** Pas disponible.

**Limite d'explosibilité -
inférieure (%)** Pas disponible.

**Limite d'explosibilité -
supérieure (%)** Pas disponible.

Tension de vapeur Pas disponible.

Densité de vapeur Pas disponible.

Densité relative Pas disponible.

Solubilité Pas disponible.

**Coefficient de partage
n-octanol/eau** Pas disponible.

**Température
d'auto-inflammation** Pas disponible.

Température de décomposition Pas disponible.

Viscosité 6.8 cSt @ 100°C
40.8 cSt @ 40°C

Autres informations

Point d'écoulement -32.8 °C (-27.04 °F) (ASTM D97)

Densité 0.85 @ 15°C (kg/L)

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.

**Risque de réactions
dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

**Produits de décomposition
dangereux** Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Peau On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.

Yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Les symptômes correspondant
aux caractéristiques
physiques, chimiques et
toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Voir ci-dessous.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2,6-di-tert-butylphénol (CAS 128-39-2)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 10000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	souris	2995 mg/kg
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	< 5.7 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, ECHA
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	2.2 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 4480 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (CAS 4259-15-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	5000 mg/kg
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	3100 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Minutes d'exposition	Pas disponible.
Indice d'érythème	Pas disponible.
Valeur d'un œdème	Pas disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
Mutagénicité	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu à la suite d'une exposition prolongée. Voir ci-dessous.

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/substance cancérogène

Acrylate de 2-éthylhexyle (CAS 103-11-7)
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0) Probablement cancérogène pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	Volume 33, Supplement 7 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	Volume 33, Supplement 7 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	Volume 33, Supplement 7 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	Volume 33, Supplement 7 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)	Volume 33, Supplement 7 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène connu

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0) Carcinogène connu chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Tératogénicité	Pas disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2,6-di-tert-butylphénol (CAS 128-39-2)		
Crustacés	CE50 Daphnia	0.45 mg/L, 48 heures

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)			
Crustacés	CE50	Daphnia	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)			
Crustacés	CE50	Daphnia	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)			
Crustacés	CE50	Daphnia	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)			
Crustacés	CE50	Daphnia	1000 mg/L, 48 heures
Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (CAS 4259-15-8)			
Crustacés	CE50	Daphnia	1.25 mg/L, 48 heures
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.		
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.		
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA/ICAO (Air)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG (Transport maritime)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, Inscrit.
(T-4)- (CAS 4259-15-8)

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions Sans objet

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, Inscrit.
(T-4)- (CAS 4259-15-8)

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Oui

Catégories de danger classé Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)

SARA 313 (déclaration au TRI)

Dénomination chimique	Numéro d'enregistrement	% en poids.
Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)-	4259-15-8	0.5 - 1.5

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

Liste des substances dangereuses de Californie, États-Unis, substance : substance répertoriée

Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9) Inscrit.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0) Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7) Inscrit.
Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (CAS 4259-15-8) Inscrit.

États-Unis - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (CAS 4259-15-8)

États-Unis - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (CAS 4259-15-8) Inscrit.

États-Unis - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (CAS 4259-15-8)

États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9) Inscrit.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0) Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7) Inscrit.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

2,6-di-tert-butylphénol (CAS 128-39-2) Inscrit.
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9) Inscrit.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0) Inscrit.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7) Inscrit.
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1) Inscrit.
Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (CAS 4259-15-8) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (CAS 4259-15-8)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)
Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (CAS 4259-15-8)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie



AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Acrylate d'éthyle, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/substance cancérigène

Acrylate de 2-éthylhexyle (CAS 103-11-7)
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Inscrit : Décembre 17, 2021
Inscrit : Juillet 1, 1989

Inventaires

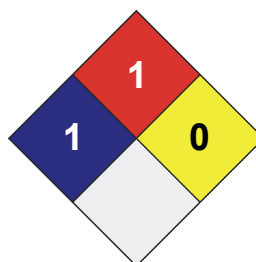
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	1
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiches de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

28-Juin-2023

Version n°

01

Date en vigueur

23-Juin-2023

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations**Autres informations**

Pas disponible.

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.